

# Rapport de la Commission financière concernant le budget 2020

## 1. Résumé

La Commission des finances (CoFin) a pris connaissance du budget 2020 proposé par le Conseil Synodal (CS) et a été interpellée par la perte d'exploitation budgétée de CHF 1'125'300 (de + CHF 424'300 par rapport à celui prévu pour 2019).

Certes, cette perte s'explique en partie par :

- La baisse de la subvention de l'Etat de Vaud (CHF -290'400) suite à la nouvelle convention de subventionnement ;
- La diminution de la contribution des Régions et des paroisses de CHF -31'000 qui vient s'ajouter à la diminution 2018 de CHF 571'000 ;
- L'augmentation des charges sociales employeur de CHF 120'000 (AVS/LAA/IJM).

Il n'en demeure pas moins que le CS n'explique pas comment cette perte d'exploitation se finance. La CoFin imagine qu'en fonction des comptes 2019 et du reporting financier de 2020, le CS devrait, par exemple, rétablir la contribution de solidarité des ministres.

La CoFin n'a pas reçu une mise à jour de la planification financière ce qui ne permet pas de savoir comment ce déficit budgété se situe à moyen terme.

Elle n'a pas non plus reçu de réponses aux questions d'ordre stratégiques que ce budget pose. La CoFin comprend que le nouveau CS n'ait pas eu le temps de préparer tous les documents ou ne puisse répondre à ce stade à de telles questions.

Elle remercie la trésorière sortante Mme Karlström et l'équipe de l'OCF qui ont très largement contribué à la préparation du document de budget qui est remis au Synode ainsi que l'équipe entrante pour ses explications.

Malgré ces réserves, la CoFin propose au Synode d'adopter les propositions de décision proposées par le CS.

## 2. La commission

La Commission financière (CoFin) composée de Mme Laure Fontannaz (L) et de MM. Laurent Lasserre (M), Olivier Leuenberger (L président), Raphaël Rey (L) et Emmanuel Schmied (M) s'est réunie deux fois dont une fois avec le Conseil Synodal et a procédé par circulation.

La CoFin remercie le CS, en particulier le trésorier, le responsable a.i. de l'OCF et le comptable pour leur travail ; elle a ainsi reçu des réponses à toutes les questions posées.

## 3. Commentaires

---

### 3.1 Planification financière

Comme indiqué dans le résumé, la CoFin n'a pas reçu de planification financière et ne peut donc s'exprimer sur une vision à moyen terme des finances de l'EERV.

La CoFin rappelle que l'exigence d'une planification financière est fixée dans le Règlement général d'organisation depuis 2007. L'article 27 intitulé « Transparence financière » stipule que « L'EERV dispose d'une planification financière ».

Le CS s'est engagé à fournir cette planification avant le synode de mars. La CoFin demande qu'un processus de planification financière soit mis en œuvre et qu'un document mis à jour soit remis chaque année à la CoFin avec le rapport du CS sur le budget. Elle estime en effet qu'un tel document devrait permettre au Synode et naturellement au CS de prendre en temps utile les décisions stratégiques sur une perspective financière à moyen et long terme.

### 3.2 Budget

Le budget 2020 a été préparé par la trésorière sortante en faisant « comme de coutume en fonction des projets prévus et le plus proche possible des budgets précédents ». Il ne réserve donc pas de surprise particulière et démontre la volonté de maîtriser les charges. La CoFin se réjouit du souci du CS d'améliorer la visibilité du budget et sa communication.

La CoFin a relevé que le nouvel outil de reporting financier mis en place facilite le travail des différents responsables d'unité budgétaire.

### 3.3 Résultat des traitements et charges sociales

Il y a deux ans, la CoFin avait remercié le CS d'avoir placé en page 13 un tableau comparatif des dotations. Elle regrette qu'un tel tableau ne figure pas à nouveau cette année et demande de le réintroduire pour le budget 2021.

La CoFin souhaiterait également disposer d'un graphe présentant la pyramide des âges du corps ministériel afin de pouvoir mieux cerner les départs à la retraite et les engagements à envisager. La CoFin relevait en 2018 qu'il faut 15 engagements par an pour remplir, à l'horizon 2030, l'ensemble de la dotation. Dit autrement, des 276 personnes employées par l'EERV en 2018, il y en aurait, sans nouveaux engagements, 108 en 2030.

### 3.4 Contributions des régions

La CoFin a pris connaissance du tableau des contributions des régions. Elle espère que les Régions et paroisses sauront apprécier à nouveau les allègements de ces contributions et l'effort ainsi fait pour diminuer le budget des Régions.

Pour être vraiment Eglise, il est indispensable que les lieux d'Eglise qui en ont la possibilité alimentent le fonds de solidarité pour les contributions. Il faut alors que le CS informe et motive les lieux d'Eglises à alimenter ce fonds.

## 3.5 Offrandes générales

Six offrandes générales sont prévues pour 2020. C'est une de moins qu'en 2018.

La CoFin a analysé l'utilité d'une collecte annuelle pour Solidarité protestante suisse. Le changement de législature n'a pas permis d'avoir une analyse plus fine de l'utilité de cette collecte.

## 3.6 Offices et services

### 3.6.1 Organes

La CoFin demande à ce que les objectifs de Recherche et Développement soient définis dans le cadre du programme de législature.

### 3.6.2 Office Chancellerie et Finances

L'EERV n'échappe pas au processus général de digitalisation et le renouvellement d'équipements informatiques est indispensable. La CoFin salue le souci de notre Eglise de fournir des outils de qualité professionnelle au service de ses collaborateurs.

### 3.6.3 Office Information et Communication

La CoFin s'attend à ce que le CS priorise des objectifs de communication de l'OIC pour assurer la visibilité de l'EERV et ce en collaboration avec les autres acteurs protestants romands. Elle relève à ce stade que le budget pour les sites web semble faible.

### 3.6.4 Office Eglise et Société

La CoFin rappelle au Synode que l'adoption de la subvention à l'Espace culturel des Terreaux se fait usuellement à la session synodale d'automne (p.ex. 2019) pour la saison suivante (p.ex. 2020 – 2021), et ce pour permettre à son directeur de préparer sa saison correctement.

Avec le changement planifié de direction de l'ECT, le CS avait soumis au Synode en juin 2018 déjà le budget pour la saison 2020-21. C'est pourquoi nous n'avons pas à nous prononcer cette année sur le budget de la prochaine saison.

### 3.6.5 Lieux phares

Dès 2020, Saint-Laurent Eglise n'est plus considéré comme un lieu phare par le CS sortant, mais comme une communauté alternative au sein de la région Lausanne-Epalinges. C'est pourquoi ce lieu d'Eglise n'émarge plus au budget cantonal.

### 3.6.6 Service Formation et Accompagnement

La CoFin trouve louable le fait que diverses formations sont offertes à des jeunes. Elle réitère son souhait que le CS réfléchisse à faire participer financièrement les jeunes qui se forme tout en convenant de rembourser ces montant en cas d'animation effective de camps.

## 3.7 Missions communes

La CoFin est heureuse de voir que la simplification administrative de gestion financière mise en place semble donner satisfaction aux parties prenantes et de fournir au Synode une vision claire aux pages 56 et 57.

## 3.8 Organismes

### 3.8.1 FEPS

Si, suite aux décisions des divers synodes des églises cantonales de Suisse, la CoFin se réjouit de voir venir l'Eglise Evangélique Réformée de Suisse, elle rend le CS attentif au fait, qu'avec des finances en diminution, les montants à disposition pour l'EERS ne peuvent augmenter.

## 3.9 Immeubles

La CoFin remercie le CS d'avoir mise pour l'Immeuble de l'Arzilier les charges et produits du loyer de l'association de l'Arzilier (comptabilisation au brut).

Elle rend attentif le CS et le Synode, que compte tenu du déficit prévu, la sortie des immeubles des comptes de l'EERV au profit d'une fondation immobilière fragilisera la santé financière de l'EERV.

## 4. Entrée en matière

---

La CoFin recommande au Synode d'entrer en matière sur le budget 2020 de l'EERV.

## 5. Décisions

---

La CoFin se rallie aux propositions de décisions du CS et propose ainsi de les adopter.

Pully, le 8 octobre 2019



Olivier Leuenberger, Président